



Sos gros problème travail et congés payés

Par **sissi6769**, le **09/08/2025** à **18:41**

Bonjour,

Je travaille dans la même société depuis 15 ans. Je fais 25 heures par semaine les matins et commence à 7 h 00, donc je me lève à 5 h 20.... Très important, je vais avoir 58 ans. L'ancien gérant est mon ami, nous faisons domicile séparé, il a confié la nouvelle gérance à sa fille préférée vers 2012.

De fil en aiguille on m'a donné de plus en plus de responsabilités. Depuis 2012, je n'ai que 2 semaines de congés par an car la société est petite, et il faut me remplacer pendant mes congés... Depuis 2 ans j'ai tenté, en vain, de demander une 3ème semaine et me suis faite hurler dessus. Dans la famille ce sont de grands nerveux... Là j'ai abandonné l'idée d'une 3ème semaine, de part d'une fait des pression et du fait que j'ai une telle charge de travail depuis 1 an que je ne pourrai plus m'en sortir. En fait je fais environ 6-7 heures les matins en 5 h.

Là on vient de me faire pression pour que je ne prenne qu'une semaine et j'ai refusé. Donc j'ai encore une semaine de plus obtenue dans les pleurs pour ma part.

Sachant que la gérante a embauché 3 de ses soeurs, qu'aucune ne se lève tôt, qu'une fait certainement autant de travail que moi mais que l'autre est engagée en tant que secrétaire de direction et se la coule douce... Et que la gérante a tout un tas d'avocats à sa botte au vu du turn over incessant dans sa société. Je suis la SEULE secrétaire qui soit restée aussi longtemps, ne parlons pas des autres employés.

Je ne sais que faire ; je ne veux pas mettre mon ami en porte à faux ; d'un autre côté, mon travail n'est pas reconnu. A mon âge, moi qui me suis formée sur le tas, je ne sais que faire. Help !

Merci !

Par **janus2fr**, le **10/08/2025** à **10:43**

Bonjour,

Vous avez droit à 5 semaines de congés payés et c'est de la responsabilité de l'employeur que vous les preniez. Théoriquement, c'est à lui de vous fixer vos dates de congé.

Le congé principal peut être jusqu'à 4 semaines d'affilée et 2 semaines seulement avec votre accord.

La 5ème semaine doit être prise à part.